



## Non assistance a perssonne en danger eyant entrene la mort

Par **bardy**, le **25/04/2008** à **14:51**

BONJOUR MEDECIN DE GARDE EN CARDIOLOGIE?(DE NUIT ) DANS UN HOPITAL PRIVE RENOMEE DE MARSEILLE EN CARDIO .APPELER EN URGENCEA PLUSIEURS REPRISE PAR L'AIDE SOIGNANTE CAR MON MARI FAISAIT UNE CRISE (il risquer a tout moment l'arret cardiaque)CE MEDECIN DONNER LES CONSIGNE PAR(TL) 1er alerte a3h 2e a3h30 4e 4h50 de plus en plus grave le medecin cet presenter a 7h45 pour faire un massage cardiaque et constater le dece (reanimation uniquement en chambre ) OU ETAIS EXACTEMENTLE MEDECIN???????? SI CET SA UN MEDECIN DE GARDE? MERCI DE ME LIRE

Par **Connie**, le **26/11/2008** à **02:06**

Bonjour,

Médecin de jour ou de nuit, on ne peut plus faire confiance au corps médical, ma mère à la clinique pour un cancer commençait à s'étouffer, la cancérologue était appelé en urgence qui est arrivé 40 mn plus tard, a mis ma mère dans le semi-coma pour pouvoir respirer avec l'injection et 5 minutes après elle est décédée.

C'est ça mourir dignement ? dans la douleur en suffoquant ? c'est une mort atroce que je ne souhaite à personne et je ne fais plus confiance à la médecine.

Et on nous fait croire qu'elle est décédée d'un AVC, n'importe quoi, elle est tombée deux fois de son lit à barreaux la dernière nuit et ils disent qu'elle n'avait rien, juste perfusions arrachées de l'appareil qu'on lui a transplanté sous la peau et qu'elle baignait dans son sang et en rentrant à la clinique ils ont également arrêtés les perfusions alimentaires car elle devait

reprendre le goût des aliments, résultat 5 jours à ne rien manger, génial, mais je réclame le dossier médical qui était d'ailleurs déjà dans les archives le lendemain !!!

Le pire ma mère a fait de la chimio et un oncologue a regardé dans le dossier après le décès et a presque juré qu'elle n'avait jamais fait de chimio.

Alors pourquoi avoir perdu les cheveux, pourquoi toujours les vomissements etc.....

Qui peut me dire quelle est la loi qui me permet d'avoir son dossier médical, je suis sa fille.

Merci

Connie

P.S. Vous pouvez m'écrire directement sur mon mail perso :

c.belhaj@neuf.fr ou connie13\_57@hotmail.com

Par **bardy**, le **26/11/2008** à **14:06**

BONJOUR DESOLE POUR VOTRE MAMAN

IL FAUT ALLER A LA CLINIQUE OU VOTRE MERE ET DECEDE

DEMANDER LE DOSSIER COMPLET ET SURTOUT INSISTER SUR COMPLET

QUANT VOUS L'AURAI RECUPERER IL VOUS FAUT FAIRE 1 LETTRE A LA

C.R.C.I. PACA 119 AVENUE MARECHAL DE SAXE 69003

POUR EXPLIQUER VOTRE CAS,VOS DOUTE ,CE QUOND VOUS A DIT ET CE QU'IL NON PAS FAIT,

VOUS ALLEZ SUR INTER NET VOUS POUVEZ TELECHARGER DIRECTEMENT LE

DOSSIER ET LE REMPLIREt des que vous avez le dossier de la clinique VOUS ENVOYER

TOUT A LYON (surtout si vous mettre comme moi des annonce sur internet ne mettre pas le

nom du docteur et de la clinique vu que se sont des rat sa pourrez se retournez contre vous

attendre la fin du procee,qui et GRATUIT ET SURTOUT FAITE BIEN ATTENTION CAR IL

VONT VOUS DIRE 'MAIS VOUS SAVEZ ELLE ETAIT BIEN MALADE ) C'ET LEUR MOT

FAVORI

CETAIT PRESQUE NECESSAIRE?

ET VOUS POUVEZ PORTER PLAINTA A L'ORDRE DES MEDECIN MAIS LA CET PAREIL

MAFIA CAR IL CE CONNAISSE TOUS ET NE CE TIRE PAS DANS LES

PATTES MAIS IL FAUT LE FAIRE (gratuit)ET AUX MOIN UNE SENTION OU+

Par **Connie**, le **26/11/2008** à **18:19**

Merci Bardy,

Pouvez-vous me donner le site où je peux télécharger ce dossier afin de le joindre plus tard avec le dossier (si je l'aurais ?) car je suis à 365 km de la clinique et je dois écrire à qui pour obtenir le dossier à la clinique ?

Faut-il engager des frais pour l'avoir ?

Cordialement et merci

Connie

Par **bardy**, le **26/11/2008** à **19:37**

bonsoir le dossier vous pouvez le demander par écrit à la clinique ils sont obligés de vous le donner surtout faites des photocopies et envoyez toujours en recommandé accusé réception '(C'EST UNE GARANTIE ) ne vous découragez pas car c'est leur tactique de faire traîner les choses pour pas vous dédommager  
courage cordialement excusez-moi pour les fautes merci

**Par laurrose, le 08/02/2010 à 17:35**

bonsoir, je sais que ça fait longtemps que vous avez posté, mais je tenais à vous signaler (ce qui peut servir à d'autres personnes éventuellement), que si la clinique ou l'hôpital refuse ou ne répond pas favorablement à votre demande de dossier vous pouvez saisir la CADA (disponible sur internet) qui fera le nécessaire et normalement vous obtiendrez votre dossier médical. je l'ai fait pour ma fille et je l'ai obtenu. bon courage à vous